

2020-5896
2021-08-25

Thiophanate-méthyl 500 SC MUP
Fongicide
Suspension concentrée

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : thiophanate-méthyl 500 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,001695% et du 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,000555% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 32291
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – POISON



Avertissement, contient l'allergène soya.

Contenu net : 3 L – 1060 L

NIPPON SODA CO., LTD.
Shin-Ohtemachi Bldg., 2-1, 2-Chome Ohtemachi, Chiyoda-Ku
Tokyo, Japan 100-8165
(212) 490-0350

2020-5896

2021-08-25

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

MISES EN GARDE RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS laisser les effluents contenant ce produit s'écouler dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement d'un fongicide homologué en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la **PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les **YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas **D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas **D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Conservé ce produit dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer ce produit dans les habitations ni autour de celles-ci. Garder le contenant hermétiquement fermé.

2020-5896

2021-08-25

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conformité à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.